

Le gouvernement veut encadrer l'entrée à l'université dès 2018

► Après les dysfonctionnements constatés cette année, le gouvernement présente, lundi 30 octobre, son projet de réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur

► Dans un entretien au « Monde », Edouard Philippe, le premier ministre, et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, détaillent les mesures

► Refusant de parler de sélection, le gouvernement évoque un système de prérequis, baptisés « attendus », pour intégrer une licence

Universités : « Pour chaque licence, des attendus seront définis »

Fin de l'algorithme APB, aide à l'orientation au lycée, critères d'admission à la fac, mais poursuite d'études assurée... Le premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, détaillent la réforme de l'entrée à l'université

ENTRETIEN

Manque de places et de moyens, tirage au sort, échec en licence... L'université craque de partout. Quelles mesures comptez-vous mettre en place à la prochaine rentrée ?

Il ne restait plus au gouvernement qu'à trancher, c'est chose faite. Au terme d'une concertation lancée lundi 17 juillet avec les représentants de la communauté éducative, le premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, annoncent une réforme d'ampleur à l'entrée à l'université pour 2018.

Pour mettre fin au tirage au sort, pratiqué jusqu'ici pour départager les candidats en licence lorsque le nombre de places y est insuffisant, le gouvernement va mettre en place un système de prérequis – des « attendus » – à l'entrée de l'université, tout en refusant de parler de sélection, chaque bachelier devant se voir proposer in fine une place dans l'enseignement supérieur. Pour accompagner cette réforme, 500 millions d'euros seront débloqués sur le quinquennat.

Edouard Philippe L'idée de notre réforme est de réparer un dispositif qui a fonctionné, mais qui ne fonctionne plus. L'entrée à l'université crée une immense insatisfaction, un sentiment de gâchis et de colère dans les familles, parce qu'une série de promesses faites aux lycéens ne sont plus tenues. Notre système consiste, avant tout, aujourd'hui, en une sélection par l'échec – le taux d'échec à l'issue de la licence est de 60 % –, tandis que le tirage au sort est devenu un élément déterminant dans l'affectation à l'université, indépendamment du travail et du mérite. Tout le monde est conscient que nous ne pouvons continuer comme ça.

Frédérique Vidal Le cœur du plan que nous présentons aujourd'hui, c'est la réussite de chaque étudiant. Porter 80 % d'une classe d'âge au bac a été une avancée ma-

jeure, car nous avons besoin d'une jeunesse mieux formée. Mais cette généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur n'a pas été suffisamment anticipée et la réalité est qu'elle n'a pas produit les effets escomptés : nous n'avons pas démocratisé notre enseignement supérieur. L'idée n'est pas seulement que tout le monde entre à l'université,

mais surtout que chaque bachelier entre dans l'enseignement supérieur et puisse en sortir avec un diplôme !

Après des semaines de concertation avec l'ensemble des acteurs, nous allons mettre en place un « Plan étudiants » global qui va de l'orientation au lycée jusqu'à l'accompagnement dans l'enseignement supérieur, sans oublier les conditions de vie des étudiants. Un projet de loi sera présenté en conseil des ministres, le 22 novembre.

L'une des pistes de votre réforme consiste à mieux informer et orienter les lycéens. Comment allez-vous faire ?

E. P. Lorsqu'on est lycéen, choisir sa filière est extrêmement difficile. Certains savent ce qu'ils veulent devenir, d'autres n'en ont aucune idée. C'est pourquoi nous voulons que l'accompagnement tout au long du lycée soit renforcé. Pour procéder à cet accompagnement individuel, il y aura, dans chaque classe de terminale, deux professeurs principaux. Une mesure simple qui s'appliquera dès le mois de décembre.

Dès le premier conseil de classe de terminale, les professeurs feront leurs recommandations à chaque lycéen. Puis, il donnera un avis personnalisé à la fin du deuxième trimestre sur les vœux, qui sera transmis aux universités. Ces conseils et ces recommandations n'ont pas vocation à décourager les jeunes. Au contraire, ils visent à encourager ceux qui s'autocensurent.

Pour aider les lycéens, 3000 «étudiants ambassadeurs» en service civique – ils sont en cours de recrutement – iront dans les lycées. Les universités proposeront des journées voire des semaines d'immersion dans leur établissement. Et deux semaines de l'orientation seront organisées en terminale.

Concrètement, comment l'entrée à l'université se passera-t-elle ?

Avez-vous abandonné l'idée d'instaurer des prérequis dans chaque filière ?

E. V. Pour chaque licence, des attendus seront définis au niveau national. Les universités pourront, selon leurs spécificités, les adapter pour chaque formation. Désormais, l'université pourra répondre «oui» au lycéen, ou bien «oui, si». Dans ce second cas, elle lui proposera un parcours personnalisé, en fonction de la nature de son bac (général, professionnel ou technologique), de sa motivation, de son projet. Même ses activités

extrascolaires pourront appuyer sa demande. Si l'université considère que le candidat ne répond pas aux attendus pour accéder à telle ou telle formation, le lycéen pourra, par exemple, rejoindre une année préparatoire intégrée dans la filière choisie.

Concernant les filières sélectives (classes préparatoires, BTS, IUT, double licence...), le système actuel d'admission restera le même.

Le baccalauréat reste donc bien le passe-

port d'entrée dans l'enseignement supérieur. Les étudiants seront libres de choisir la filière d'étude qui correspond le mieux à leur projet. En revanche, le choix du parcours qu'ils devront emprunter devra être défini avec l'université. L'idée est de faire confiance au lycéen et de l'accompagner pour qu'il fasse les meilleurs choix en fonction de ses souhaits. En contrepartie, nous lui demandons de faire confiance à l'université qui lui proposera le meilleur chemin pour réussir.

Que se passera-t-il dans les licences où le nombre de places restera insuffisant par rapport à la demande, et où était jusque-là pratiqué le tirage au sort ?

E. V. Nous allons augmenter le nombre de places dans ces licences dites «en tension» dès la prochaine rentrée (Staps, psychologie...). Par ailleurs, si dans une licence le nombre de places s'avère malgré cela insuffisant par rapport à la demande, le bachelier sera placé en liste d'attente.

Si, à l'issue de la procédure, il n'a pas eu de place dans les différentes formations qu'il demandait et se trouve toujours sur liste d'attente, des commissions seront mises en place sous la présidence du recteur, avec des représentants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Celles-ci devront alors lui proposer une formation, selon son projet d'études, en s'appuyant aussi sur ses résultats du bac.

Quel système allez-vous mettre en place pour remplacer la plate-forme d'admission post bac (APB) ?

E. V. Nous allons lancer une consultation en novembre pour choisir le nom de la future plate-forme, qui ouvrira fin janvier. Comme nous nous y sommes engagés, nous allons mettre fin à l'algorithme utilisé jusqu'à présent, qui affectait les lycéens en fonction de l'ordre de leurs vœux et de leur lieu d'habitation. Chaque candidat pouvait y faire vingt-quatre vœux de formation et

devait les classer par ordre de préférence. Avec pour conséquence qu'un lycéen pouvait se voir proposer une place dans une filière qu'il n'avait pas du tout envie de rejoindre. Désormais, chaque candidat pourra

faire dix vœux, qu'il ne classera pas. Chacun de ses choix sera examiné par des équipes pédagogiques. Il obtiendra une réponse pour chacun de ses vœux. Les universités se disent prêtes à jouer le jeu.

Par ailleurs, nous allons augmenter la possibilité de faire des vœux groupés en direction d'une filière. Par exemple, un candidat qui souhaiterait faire de l'informatique verra son dossier transmis à l'ensemble des cursus qui pourraient correspondre à son projet. Aujourd'hui, il reste des places dans des formations qui auraient pu convenir à un candidat, mais dont il ignore l'existence.

Enfin, nous supprimons le critère du lieu d'habitation. Chaque lycéen pourra postuler où il le souhaite, y compris en dehors de son académie. Mais pour éviter une fuite des talents vers certaines métropoles ou bien des mobilités subies, nous allons fixer des pourcentages maximum de mobilité autorisés par formation.

Quelle forme le « contrat de réussite étudiant » évoqué par le gouvernement cet été prendra-t-il ?

E. V. Dans chaque université, des directeurs d'études s'occuperont de l'inscription des étudiants. Ils définiront avec eux un parcours sur mesure inscrit dans un contrat de réussite pédagogique. Le temps est venu de prendre en compte la réalité de la diversité des publics qui s'inscrivent à l'université. Certains ont besoin de quatre ans pour y réussir, d'autres à l'inverse peuvent valider plus vite les compétences à acquérir. D'autres encore rejoignent l'université pour préparer des concours. Il faut accompagner chacun d'entre eux au mieux.

Par ailleurs, nous allons ouvrir la possibilité pour un étudiant d'effectuer une année de césure, entre le bac et l'université, avec le statut d'étudiant. Il validera son projet avec l'établissement.

Dans tous les cas, il n'y aura aucune année blanche, chaque parcours permettra de délivrer des crédits [unité de valeur comptabilisée pour obtenir son diplôme, il faut 180 crédits ECTS pour obtenir une licence] attestant des compétences acquises. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE BRAFMAN ET CAMILLE STROMBONI

« L'IDÉE N'EST PAS SEULEMENT QUE TOUT LE MONDE ENTRE À L'UNIVERSITÉ, MAIS

SURTOUT QUE CHAQUE BACHELIER SORTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AVEC

UN DIPLÔME »

FRÉDÉRIQUE VIDAL
ministre de l'enseignement
supérieur

« La fin du régime de Sécurité sociale étudiante » promise pour 2018

Ouvrir plus de places, créer de nouveaux parcours, vous demandez beaucoup aux universités alors qu'elles souffrent déjà du manque de moyens, avec 20 000 à 40 000 étudiants de plus à accueillir chaque année...

Edouard Philippe Nous allons débloquer 500 millions d'euros sur le quinquennat pour mener à bien cette réforme. Cette enveloppe permettra d'accompagner la création de places dans les universités, d'augmenter le nombre de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, de reconnaître leur engagement ou encore de développer de nouveaux outils pédagogiques.

Rappelons également que le « grand plan d'investissement » prévoit 450 millions d'euros en direction du premier cycle universitaire, dont 200 millions seront attribués, sous la forme d'appels à projets, à ces nouveaux dispositifs d'accompagnement créés en licence.

Allez-vous augmenter les droits d'inscription ?

Frédérique Vidal Non il n'en est pas question. Au contraire, nous avons l'intention de rendre du pouvoir d'achat aux étudiants.

Comment comptez-vous faire ?

E. P. Dès la rentrée 2018, nous orga-

niserons la fin du régime de Sécurité sociale étudiante, dont de multiples rapports ont montré les défaillances. Pour améliorer leur couverture sociale, tous les nouveaux étudiants seront inscrits au régime général – dès 2018, pour les nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur et à compter de 2019 pour tous les autres.

Nous supprimons donc la cotisation de 217 euros que verse actuellement chaque étudiant pour sa Sécurité sociale. Cela va représenter quelque 100 millions d'euros de pouvoir d'achat rendus aux étudiants pour la rentrée 2018.

Un effort d'une telle ampleur n'a pas eu lieu depuis vingt ans ! Concrè-

tement, un étudiant qui payait jusqu'à présent 406 euros pour étudier en licence paiera demain 288 euros pour ses droits d'inscription et une cotisation « vie étudiante » que nous allons créer.

Grâce à cette réforme, près de 100 millions d'euros seront redirigés vers le réseau des œuvres universitaires pour développer les actions de prévention et d'accompagnement des étudiants en matière de santé. Ils serviront aussi à financer les aides supplémentaires que nous allons mettre en place pour accompagner la mobilité géographique des étudiants. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR N. BN ET C. ST.

Ailleurs en Europe, des critères à l'entrée des universités et des débats récurrents

Notes au bac, épreuves, motivation et activités extrascolaires font partie des modes de sélection

Pour mettre fin à la pratique du tirage au sort à l'entrée des licences universitaires qui croulent sous les demandes, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, vient d'annoncer un nouveau système global d'admission. Les universités pourront désormais examiner certains critères (des notes de l'élève à sa motivation, en passant par ses activités extrascolaires) avant de répondre aux candidatures.

En Europe, l'enseignement supérieur français faisait jusqu'ici partie des exceptions, en maintenant grandes ouvertes les portes de ses universités, alors que son taux de bacheliers ne cesse d'augmenter. Tour d'horizon de la manière dont fonctionnent nos voisins européens.

Allemagne Les notes comme critère objectif

« La question de la sélection à l'entrée de l'université n'est même pas un sujet de discussion en Allemagne », résume Kilian Quenstedt, de l'Office allemand d'échanges universitaires. Outre-Rhin, les universités des Länder sont en effet libres d'instaurer une sélection en première année « dès qu'il y a plus de candidatures que de places disponibles ». Face à l'afflux d'étudiants ces dernières années, presque la moitié des quelque 9 000 bachelors (équivalent de la licence) auraient aujourd'hui restreint leur accès.

En dehors des facultés de médecine qui ont leur propre procédure, un critère simple est utilisé : la moyenne générale obtenue à

l'*Abitur*, le baccalauréat allemand. Les candidats sont acceptés en fonction de leur note jusqu'à épuisement des places. Celle obtenue par le dernier candidat accepté est rendue publique. Ce système pragmatique est facilité par le faible taux de jeunes obtenant l'*Abitur* : 55 % d'une génération, contre 80 % en France. Les autres ont été orientés, bien plus tôt (entre 10 et 12 ans), vers des filières professionnelles.

Belgique Un accès libre, un fort taux d'échec

Comme en France, l'accès à l'université belge est libre, sous réserve d'avoir obtenu le CESS, équivalent du bac. Seules les formations de santé (médecine, soins dentaires, etc.) font aujourd'hui passer un examen d'entrée. Le débat sur l'accès à l'université revient régulièrement sur le devant de la scène, et les récentes discussions françaises sur le sujet sont, dans ce cadre, observées attentivement. En cause, les taux d'échecs importants en première année de licence en Belgique, de l'ordre de 65 % (contre 60 % en France).

Le 25 octobre, un collège d'experts, chargé de repenser l'enseignement supérieur belge d'ici à 2030, proposait à nouveau d'instaurer un « diagnostic » obligatoire des connaissances et des compétences des candidats à l'enseignement supérieur. Celui-ci, qui serait seulement indicatif, est déjà rejeté par certains syndicats étudiants qui y voient un premier pas vers une forme de sélection.

Royaume-Uni Une sélection assumée

Les universités du Royaume-Uni sont libres de sélectionner les étudiants selon les critères de leur choix : dossier scolaire (notes obtenues au A-level, équivalent du baccalauréat, mais aussi au GCSE, équivalent du brevet des collèges), lettres de motivation, lettres de recommandation d'enseignants, parfois entretiens ou examens d'entrée. L'étudiant doit aussi détailler ses activités extrascolaires (sport, engagement associatif, etc.).

En échange de cette liberté sur les critères, « l'Etat demande aux universités de faire preuve de transparence », commente Annabell Allouch, sociologue auteure de *La Société du concours* (Seuil, 128 pages, 11,80 euros).

Cette transparence passe notamment par une centralisation des candidatures sur la plateforme UCAS (Universities and Colleges Admissions Service), sorte d'APB français.

Espagne La note au bac et des épreuves d'accès

Pour accéder à l'université publique, l'Espagne a choisi la sélection. Selon les places disponibles dans les filières, les candidats sont acceptés en fonction d'une note globale (sur 10) mêlant leur résultat au baccalauréat (60 % de la note) et le score obtenu aux épreuves d'accès à l'université (la *Selectividad*, 40 % de la note).

Cet examen comporte des épreuves évaluant les compétences acquises au lycée, ainsi que

des épreuves facultatives permettant d'obtenir des points supplémentaires pour accéder aux filières très demandées (médecine, droit, ingénierie, etc.). « Un minimum de 5 sur 10 est nécessaire pour entrer à l'université, et la note du dernier ayant été accepté, la "nota de corte", est publiée chaque année à titre d'information », précise Francisco Obispo, du service éducation de l'ambassade d'Espagne en France.

Italie Des tests d'aptitude et une remise à niveau

L'accès à l'université italienne publique est libre, l'obtention du baccalauréat (la *maturità*) étant suffisant pour accéder à beaucoup de filières. Seuls les cursus de médecine, d'ingénierie, d'art ou encore d'architecture se sont fixés un nombre maximal d'étudiants avec des examens d'entrée. Mais « des débats sans fin existent depuis les années 1970 autour de la mise en place d'une sélection à l'université », commente Andrea Carteny, professeur d'histoire et directeur de la mobilité internationale à l'université La Sapienza de Rome.

Une loi de 2010 autorise cependant les universités à expérimenter « des tests d'orientation et de compétences dans toutes les filières », explique-t-il. L'étudiant n'ayant pas les prérequis nécessaires pour accéder à un cursus est laissé libre d'y entrer, mais doit auparavant suivre une remise à niveau. ■

SÉVERIN GRAVELLAU